

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 avril 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 13 et 14 avril 2015**

**2015 V 170** Vœu relatif à la reconversion et à l'ouverture au public de la gare de Vaugirard.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que le protocole-cadre sur le devenir de la Petite Ceinture et la délibération 2015 DU 10 proposés par l'Exécutif parisien fixent comme objectifs la valorisation et l'ouverture au public du patrimoine de la Petite Ceinture ;

Considérant que la gare de Vaugirard construite en 1867 présente un fort potentiel, avec 3 étages aménageables sur 750 m<sup>2</sup>, une terrasse au niveau de la Petite Ceinture et un vaste espace extérieur disponible au niveau de la voirie ;

Considérant que la gare de Vaugirard étant l'une des 3 dernières gares encore propriété de la SNCF, son aménagement dans le cadre du plan-programme semble plus facilement réalisable, moins coûteux et devrait être prioritaire pour la SNCF et la Ville de Paris ;

Considérant le peu de travaux nécessaires pour la reconversion de la gare, mais rappelant la nécessité d'assurer son entretien afin d'éviter toute dégradation irréversible ;

Considérant que le coût de l'ouverture au public de la gare pourrait être limité, en accueillant des activités générant peu de frais de fonctionnement comme un espace de co-working axé sur la protection de l'environnement, ou en recourant à un appel à projets ;

Considérant que le dernier étage de la gare de Vaugirard serait particulièrement adapté pour accueillir une Maison de la Nature et de la Biodiversité, qui pourrait notamment développer des activités pédagogiques en lien avec la biodiversité de la Petite Ceinture et le jardinage ;

Considérant que l'aménagement de la gare de Vaugirard permettrait d'organiser des animations créatrices de lien social sur la PC15 ;

Considérant que la plupart des baux d'occupation ont été conclus pour des durées courtes afin de pouvoir rapidement modifier l'usage des lieux ;

Considérant toutefois le manque d'informations précises relatives aux 68 concessions passées entre la SNCF et les différents occupants de son patrimoine ;

Sur proposition de MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, M<sup>me</sup> Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Daniel-Georges COURTOIS et des élus du Groupe UMP,

Emet le vœu que :

La Maire de Paris :

- favorise l'implantation dans la gare de Vaugirard d'activités liées à la protection de l'environnement et leur ouverture au public,
- communique aux mairies d'arrondissement le détail des concessions en cours sur la Petite Ceinture ainsi que leur périmètre et leur date d'échéance.